

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1

- Vu l'article L.952-6-1 du Code de l'éducation;
- Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment l'article 25;
- Vu le décret n°84-431 modifié du 6 juin 1984 relatif aux dispositions statutaires des enseignants-chercheurs;
- Vu le décret n°2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs;
- Vu la circulaire ministérielle MESR DGRH A1-2 n°08-0069 du 23 avril 2008, relative aux comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs;
- Vu la validation par le conseil d'administration de l'université de Rennes 1 de la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs pour l'année 2022, en date du 09 décembre 2021;
- Vu les avis du conseil académique en formation restreinte de l'université de Rennes 1, sur la composition numérique et sur la composition nominative des comités de sélection de la campagne 2022, en date du 25 janvier 2022;

ARRETE

Article 1er : La composition numérique du comité de sélection constitué pour le recrutement d'un.e Maître de conférences pour le poste MCF 0470 (section 27) est fixée à 12 membres.

Article 2 : La composition nominative du comité de sélection chargé du recrutement d'un.e Maître de conférences est fixée ainsi qu'il suit:

UFR : ESIR - Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Rennes n° de l'emploi : MCF 0470 (Galaxie 4628) Profil court : Informatique, DevSecOps, Virtualisation et Sécurisation des OS et des réseaux Unité de recherche : IRISA - Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires								
---	--	--	--	--	--	--	--	--

Membres appartenant à l'établissement								
Spécialiste de la discipline	Civilité	Nom	Prénom	UFR	Corps / grade	Unité et équipe au sein de l'unité	Thématique de recherche	Section CNU
Oui	M.	BARAIS	Olivier	ISTIC	Professeur des universités	IRISA	Génie Logiciel, Devops, Cloud	27
Oui	Mme	BURON	Marylise	ESIR	Professeure des Universités	IPR	Matériaux moléculaires. Transitions de phases Réactions chimiques à l'état solide.	28
Non	Mme	ANCEAUME	Emmanuelle	CNRS	Directrice de recherche	IRISA	Algorithmique distribuée	27
Oui	M.	GUETTE	Gilles	ESIR	Maître de conférences	IRISA	Réseau et sécurité	27
Oui	M.	BROMBERG	David	ESIR	Professeur des universités	IRISA	Système, Réseaux, Système distribué, sécurité, cloud, IoT	27

Membres extérieurs à l'établissement								
Spécialiste de la discipline	Civilité	Nom	Prénom	Etablissement	Corps / grade	Unité et équipe au sein de l'unité	Thématique de recherche	Section CNU
Oui	Mme	COULLON	Hélène	IMTA	Maître de conférences	LS2N	Informatique, systèmes distribués	27
Oui	Mme	TACONET	Chantal	TELECOM SudParis	Maître de conférences	SAMOVAR	Informatique	27
Oui	M.	MERLE	Philippe	INRIA Lille	Directeur de recherche	INRIA Lille	Génie logiciel des systèmes distribués	27
Oui	M.	REVEILLERE	Laurent	Université de Bordeaux	Professeur des universités	LaBRI	Systèmes distribués et génie logiciel	27
Oui	M.	FLEURY	Emmanuel	Université de Bordeaux	Maître de conférences	Bordeaux/Rennes	Méthodes Formelles	27
Oui	M.	CARON	Eddy	ENS Lyon	Maître de conférences	LIP	Informatique	27
Oui	Mme	BEZERRA-ARANTES	Luciana	Sorbonne Université	Maître de conférences	LIP6	système répartie, algorithmique répartie	27

Article 3 : M. Olivier BARAIS, Professeur des Universités, est désigné en qualité de Président de ce comité de sélection.

Article 4 : M. David BROMBERG, Professeur des Universités, est désigné en qualité de Vice-Président de ce comité de sélection.

Article 5 : Les auditions pour le poste MCF 0470 ne prendront pas la forme spécifique d'une mise en situation professionnelle.

Article 6 : Le comité fonctionne pour la durée de la campagne de recrutement 2022, pour le poste MCF 0470. Après avoir rendu son avis, il est mis fin au comité de sélection.

Article 7 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes le 04 mars 2022

Le Président de l'Université de Rennes 1

David ALIS

